

Siège du S.I.E.C.F. : Mairie d'HAZEBROUCK - Boîte Postale 70189 - 59524 HAZEBROUCK Téléphone 03.28.43.44.45. @ : siecf@ville-hazebrouck.fr www.siecf.fr

Avenant N°1 à la Convention entre le Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes de Flandre (SIECF) et la Commune de WORMHOUT

<u>Travaux d'éclairage public (y compris le matériel) réalisés à WORMHOUT - Phase 3 - Divers rues</u>

Entre

Le **Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes de Flandre (SIECF)**, représenté par son Président, Michel Decool, habilité aux présentes par délibération du Comité Syndical du SIECF (délibération en date du 06/02/2023).

Et

La **Commune de WORMHOUT,** représentée par son Maire, habilité(e) aux présentes par une délibération du Conseil Municipal en date du 09/02/2023.

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

Vu, l'arrêté préfectoral d'attribution de la subvention Fonds Vert n°EJ2104073355 du 6 Juillet 2023. Vu, la délibération du comité syndical du SIECF portant sur les modalités de péréquation de la subvention Font Vert du 5 Septembre 2023.

Article 1 : Plan de financement prévisionnel

Article 1 : Plan de financement prévisionnel

Cout des travaux : 258 739,90 € HT, 310 487,88 € TTC

Financement des travaux :

Participation de la Commune : 242 672.15 € Participation Fonds Vert : 16 067.75 €

Participation du SIECF (y compris programme Maitrise de la demande en Energie) : 51 747.98 €

Article 2 : Récapitulatif des sommes dues par la Commune de WORMHOUT

La Commune de **WORMHOUT** souhaite que cette participation soit *budgétisée* sur l'année 2023.

Le SIECF adressera un titre à la Commune de WORMHOUT.

Communes

S.I.E.C.F. Hazebrouck

La Commune s'engage à mandater les sommes dans les meilleurs délais.

Article 3:

Les autres dispositions prévues dans la convention du 13/04/2023 restent inchangées.

Fait en 2 exemplaires, à Hazebrouck le 10/10/2023

Le vice-Président du SIECF, Jean-Luc CLEENEWERCK, Le Maire de WORMHOUT

Le Maire

David CALCOEN